

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/03/2017

Présents : 12

Maryse Duval, Ginette Vasse, Denis Decaux, Alain Goubert, Michel Lahaye, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, François Durieu, Etienne Lurois, Philippe Duval.

Absents/excusés : 2

Christine Dieutre (qui a donné pouvoir à Philippe Duval), Séverine Ricius (qui a donné pouvoir à Ginette Vasse).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Fabienne Dessaux

Le compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2017 a été lu et approuvé.

### DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°01

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2016 qui se résument ainsi :

##### Fonctionnement

Recettes	64 819,47 €
Dépenses	67 201,67 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>- 2 382,20 €</b>
Report année précédente	- €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 2 382,20 €</b>

##### Investissement

Recettes	512 426,86 €
Dépenses	62 934,50 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>449 492,36 €</b>
Report année précédente	- 305 587,27 €
Restes à percevoir	- €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>143 905,09 €</b>

**Excédent global de clôture 141 522,89 €**

Madame le Maire cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2016.

Madame le Maire ne prend pas part au vote

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CA 2016.*

### DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°02

#### COMPTE DE GESTION 2016 - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de Mme le receveur.*

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MARS 2017

## DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°03

### AFFECTATION DE RESULTATS - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : .....305 587.27 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : ..... - €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : ..... 449 492.36 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : ..... - 2 382.20 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : ..... 0 €

En recettes pour un montant de : ..... 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : ..... 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) ..... - €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : ..... 2 382.20 €

Pour rappel Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : ..... 143 905.09 €



## DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°04

### COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2016 et qui se résument ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	551 543,52 €
Dépenses	500 560,46 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>50 983,06 €</b>
Report année précédente	- €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>50 983,06 €</b>

<u>Investissement</u>	
Recettes	1 319 984,26 €
Dépenses	696 142,80 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>623 841,46 €</b>
Report année précédente	- 501 668,97 €
Restes à percevoir	8 354,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>113 818,49 €</b>

<b>Excédent global de clôture</b>	<b>164 801,55 €</b>
-----------------------------------	---------------------

Madame le Maire cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2016.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MARS 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2016.

## DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°05

### COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2016 de Mme le receveur.

## DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°06

### COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : .....501 668.97 €  
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :..... 0 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : ..... 623 841.46 €  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : ..... 50 983.06 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :..... 8 354 €  
En recettes pour un montant de : ..... 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : ..... 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) ..... 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ..... 50 983.06 €

Pour rappel Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : ..... 122 172.49 €

## DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°07

### DURÉE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX SDE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'amortir la somme de 27053.93€ pour les travaux d'électrification 12/13fle et pour les travaux de renforcement 11/50fle de génie civil des télécommunications, sur une durée de 30 ans à partir de l'année 2017, soit la somme de 901.80€ pour l'année 2017 et suivante.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°08

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MARS 2017

### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLUi

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dénommé loi ALUR, modifie dans son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux Communautés de Communes, qui prévoit le transfert automatique de la compétence Urbanisme (PLUi) aux EPCI à partir du 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré de la compétence sur les documents d'urbanisme, décide par 5 voix « pour », 7 voix « contre », et 2 abstentions de ne pas transférer la compétence de la réalisation d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire) à la Communauté Bray-Eawy.

**DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°09**

### TRANSFERT D'UN POUVOIR DE POLICE ADMINISTRATIVE SPÉCIALE

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 63,  
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 60, 62 et 65,  
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 75,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2,  
Vu la délibération n°D1\_2017, en date du 12 janvier 2017, relative à l'élection du président de la Communauté de Bray-Eawy,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- à l'unanimité : de transférer la collecte des déchets ménagers  
- à l'unanimité : de ne pas transférer la compétence les pouvoirs de police au Président de la communauté de Bray-Eawy, à compter du 12 juillet 2017 pour :

- les aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- La police de la circulation et du stationnement
- La délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis
- La sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

**DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°10**

### REMBOURSEMENT ASSURANCE APRÈS SINISTRE

Une déclaration de sinistre survenu le 12 janvier 2017 au cours duquel un réverbère appartenant à la commune a été endommagé par des branches d'arbre cassées lors de la tempête, a été instruite par la MAIF dans le cadre de la garantie « Dommages aux biens ». Un chèque d'acompte de 1020€ nous a été adressé pour encaissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le règlement de la MAIF de la première indemnité après sinistre « dommage aux biens » d'un montant de 1020 euros.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°11**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MARS 2017

### MONTANT DU LOYER LOGEMENT RDC « LES ACACIAS »

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe le montant du loyer du logement RDC « Les Acacias » à 310€ + 50€ de provision de charges, et autorise Madame le Maire à chercher le futur locataire de ce logement et à signer tous les documents relatifs à cette affaire*

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°12**

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Il faut constituer la commission communale des impôts directs qui sera présidée par le Maire. Elle est composée de 6 membres titulaires et 6 suppléants. Le Directeur des services fiscaux désigne les membres proposés en double par le maire. Le conseil arrête la liste des membres proposés :

MEMBRES TITULAIRES		
Nom	Prénom	Commune
BIARD	Bruno	Saint-Saire
LAHAYE	Michel	Saint-Saire
GOUBERT	Alain	Saint-Saire
VASSE	Ginette	Saint-Saire
DONNE	Joël	Saint-Saire
DUVAL	Philippe	Saint-Saire
RICIUS	Séverine	Saint-Saire
RICARD	Charles-Henri	Saint-Saire
DURIEU	François	Saint-Saire
DESSAUX	Fabienne	Saint-Saire
HORS COMMUNE		
THILLARD	Etienne	Nesle-Hodeng
VERDIER	Christophe	Neuville-Ferrières
MEMBRES SUPPLÉANTS		
Nom	Prénom	Commune
DIEUTRE	Christine	Saint-Saire
NAVARRO	Antonio	Saint-Saire
LUROIS	Etienne	Saint-Saire
DECAUX	Denis	Saint-Saire
CHOPART	Christelle	Saint-Saire
DUBOIS	Michel	Saint-Saire
CLAEYS	Micheline	Saint-Saire
MARTIN	Michèle	Saint-Saire
DESQUINEMARE	Christian	Saint-Saire
SIMON	Jean-Luc	Saint-Saire
HORS COMMUNE		
DOMONT	Michel	Neuville-Ferrières
GOURDAIN	Jean-Claude	Gournay-en-Bray

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°13**

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 22 MARS 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a pris connaissance du devis de l'entreprise EBTP d'un montant de .58 982.35€ HT pour effectuer les travaux de voirie « Route des Bois Illards » et autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION du 22/03/2017 - N°14

#### LOGEMENT COMMUNAL : ASSIGNATION À EXPULSION DEVANT LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE DIEPPE

Considérant que :

- le montant des impayés de loyer de MXXXXXXXXXXXX
- Les tentatives de recouvrement de ces impayés engagées par la commune n'ont pas abouti

C'est pourquoi il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice, il est nécessaire de faire appel à Maître Grenet sis à Neufchâtel-en-Bray.

Cette procédure peut être suspendue à tout moment, si le locataire s'affranchit du paiement de la dette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de MXXXXXX
- De prendre Maître Grenet comme huissier de justice
- Autorise Madame le maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

##### Dimanche 23 avril 2017 (1<sup>er</sup> tour)

Horaire	Président/vice-président	Assesneur 1	Assesneur 2
8h00-10h20	Michel Lahaye	Christine Dieutre	Ginette Vasse
10h20-12h40	Bruno Biard	Fabienne Dessaux	Alain Goubert
12h40-15h00	François Durieu	Philippe Duval	Charles-Henri Ricard
15h00-16h20	Maryse Duval	Daniel Prigent	Angélique Biard
16h20-19h00 Et dépouillement	Michel Lahaye	Denis Decaux	Séverine Ricius

##### Dimanche 7 mai 2017 (2<sup>ème</sup> tour)

Horaire	Président/vice-président	Assesneur 1	Assesneur 2
8h00-10h20	Joël Donne	Christine Dieutre	Ginette Vasse
10h20-12h40	Bruno Biard	Fabienne Dessaux	Alain Goubert
12h40-15h00	François Durieu	Philippe Duval	Charles-Henri Ricard
15h00-16h20	Maryse Duval	Daniel Prigent	Jérémy Lerat
16h20-19h00 Et dépouillement	Joël Donne	Denis Decaux	Angélique Biard

<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>
---

- Sivos
- Commune nouvelle
- Compte-rendu de la commission travaux
- Vente de bois
- Bibliothèque
- Demande de prêt de la salle des fêtes de Alliance Burkina Bray (refusée par 10 contre, 1 voix pour et 3 abstentions)
- lecture de divers courriers
- Courrier de félicitation de M. Nicolas Bertrand pour la journée citoyenne
- Devis pour la pompe à eau



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.